



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.20
27 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Huitième session

Genève, 26-30 janvier 2004

**Projet de rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes sur sa huitième session**

Rapporteur: **M. Dmitry Godunov (Fédération de Russie)**

Orateurs:	Bangladesh
Secrétaire général de la CNUCED	Bénin, pour les PMA
Brésil, pour le Groupe des 77 et la Chine	Japon
Irlande, pour l'Union européenne	Algérie
République islamique d'Iran, pour le Groupe asiatique et la Chine	Jamaïque
Sénégal, pour le Groupe africain	Équateur, pour le Groupe latino-américain et caraïbe

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mercredi 4 février 2004**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 917 0056,
téléphone: 917 5656/1066.

Chapitre I

Déclarations préliminaires

1. Le **Secrétaire général** de la CNUCED a souligné que la session de la Commission se tenait en pleine préparation de la onzième session de la Conférence, où le renforcement des capacités de production et de la compétitivité internationale serait l'un des principaux thèmes. L'importance attachée aux négociations commerciales internationales ne devrait pas détourner l'attention de l'importance fondamentale d'un renforcement des capacités productives dans les pays en développement et du rôle de l'investissement intérieur, ainsi que de l'IED, à cet égard. À sa onzième session, la Conférence concentrerait ses débats sur les interactions entre les stratégies nationales de développement et l'évolution de la situation internationale dans divers domaines. Les délégations étaient invitées à profiter de la session de la Commission pour préparer la onzième session de la Conférence.
2. Évoquant le ralentissement de l'économie mondiale, qui avait entraîné une contraction des flux d'IED vers les pays en développement, le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par l'intensification de la concurrence entre les pays pour attirer les IED. Il a également noté l'intérêt croissant manifesté par les pays en développement pour les négociations sur le commerce des services. À cet égard, il a souligné que la question de la délocalisation des services, qui pouvait concerner des activités relativement complexes, pourrait certes ouvrir des perspectives aux pays en développement, mais pouvait aussi leur créer des difficultés. D'où l'importance croissante de l'action publique.
3. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a évoqué les incertitudes quant à la durabilité de la reprise économique mondiale et leurs incidences sur les flux d'IED au niveau mondial, en particulier sur les flux vers les pays en développement. Exception faite de la Chine, les flux mondiaux d'IED vers les pays en développement étaient, d'après les estimations, passés de 162 milliards de dollars en 2002 à 156 milliards en 2003, cette diminution rendant la situation difficile pour la plupart des membres du Groupe des 77, en particulier les PMA, qui avaient moins de ressources extérieures pour financer leur développement. Le représentant a rappelé le résultat de la Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'IED (juin 2003), où les experts avaient souligné l'importance pour les

pays en développement de prendre eux-mêmes des mesures pour attirer les IED et en tirer profit, ainsi que la nécessité de garantir une marge de manœuvre suffisante pour la conduite des politiques de développement. Il a insisté sur la nécessité de reconsidérer les négociations à l'OMC et les accords sur les subventions et les MIC en vue de renforcer leur contribution au développement.

4. Le représentant a instamment demandé à la Commission de contribuer aux travaux du Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence sur le thème du renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. Alors que les pays en développement s'efforçaient de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, les IED pouvaient les aider à mobiliser leurs capacités productives nationales et à renforcer leur compétitivité internationale. Les sociétés transnationales jouaient un rôle de plus en plus important à cet égard, et la CNUCED devrait étudier plus avant comment ces sociétés pouvaient compléter les mesures prises par les pays d'accueil et les pays d'origine pour accroître la contribution de l'IED au développement. Il a noté à cet égard que les pays en développement devenaient eux-mêmes de plus en plus souvent une source d'IED.

5. Les pays et les régions en développement devraient bénéficier d'une assistance technique accrue de la part de la CNUCED pour la collecte et la diffusion de données sur l'IED. Il conviendrait également de renforcer les travaux directifs et analytiques sur la réglementation, aux niveaux bilatéral et régional, de l'investissement international. Le Groupe des 77 et de la Chine se félicitaient du programme d'examen de la politique d'investissement, en soulignant l'approche participative et la contribution à un plus grand dialogue entre tous les acteurs intéressés aux niveaux national et intergouvernemental. Ce programme avait favorisé un dialogue fructueux entre le secteur public et le secteur privé et provoqué des débats et des changements concernant la politique d'investissement. Le représentant a également noté que la CNUCED pouvait apporter une contribution utile pour ce qui était des IED dans les services, qui n'avaient pas encore bénéficié de l'attention voulue en matière de travaux de recherche et d'analyse directive.

6. La représentante de l'**Irlande**, parlant au nom de l'**Union européenne, des pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) et des pays candidats (Bulgarie, Roumanie et Turquie)**, a dit

qu'en même temps que la concurrence pour attirer les IED s'intensifiait, les gouvernements des pays développés et des pays en développement avaient tout intérêt à travailler ensemble pour limiter le plus possible les effets pervers des stratégies adoptées en matière de promotion des IED. Il fallait en particulier déterminer quelles options étaient efficaces, contre-productives ou préjudiciables aux pays s'efforçant d'intégrer l'IED dans leurs stratégies de développement.

7. Pour ce qui était des questions de politique générale concernant l'investissement et le développement, l'Union européenne souscrivait pleinement à l'opinion que des mesures générales et non discriminatoires étaient concrètement plus importantes que des politiques visant trop spécifiquement à encourager les IED. Des marchés protégés et l'obligation de créer des coentreprises et de respecter des règles en matière de proportion d'éléments d'origine locale faisaient que les investisseurs étrangers avaient tendance à utiliser une technologie plus ancienne et à établir des relations interindustrielles plus lâches avec l'économie locale. La dimension du marché étant un important facteur déterminant de l'IED, l'Union européenne soutenait activement l'intégration économique régionale entre pays en développement, comme en témoignait l'Accord de Cotonou UE-ACP.

8. L'Union européenne se félicitait de l'importance accordée aux IED dans le secteur des services. Ce secteur se caractérisait par un considérable potentiel inexploité de division internationale du travail, puisque 10 % seulement des services entraient dans le commerce international. Des pays comme l'Inde avaient beaucoup à y gagner, s'agissant en particulier des services liés aux technologies de l'information. Dans le même temps, on constatait que la délocalisation des activités de service était inégalement répartie, surtout d'un point de vue régional. L'Union européenne continuait de s'intéresser plus spécialement aux pays les plus pauvres, aux PMA et à l'Afrique en soutenant les efforts déployés pour corriger ce déséquilibre. Elle soutenait sans réserve les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, qui visaient à renforcer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises par le biais d'initiatives volontaires. Elle encourageait activement l'application des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* et soutenait les principes de la *Global Reporting Initiative*.

9. L'Union européenne avait également noté que les pays en développement avaient conclu davantage d'accords bilatéraux d'investissement que les pays développés, ce qui témoignait

d'une reconnaissance générale de la valeur et de l'efficacité de règles internationales en matière d'investissement. Cela permettait aussi à ceux qui étaient déjà parties à des accords bilatéraux ou régionaux d'aller plus loin dans la défense de leurs intérêts dans le cadre d'arrangements multilatéraux. La représentante a déclaré espérer que l'examen par la CNUCED des tendances récentes en matière d'accords internationaux d'investissement améliorerait la compréhension du potentiel et de l'intérêt de ce type d'accords pour les pays en développement, même si les pays ne souhaitaient pas tous nécessairement être liés par cette forme d'encadrement de l'investissement. En conclusion, elle a félicité la CNUCED de ses travaux sur la promotion des accords internationaux de protection de l'investissement et de la réalisation des examens de la politique d'investissement.

10. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est inquiété de la très faible reprise des flux d'IED vers la région asiatique en 2003, même si les perspectives apparaissaient prometteuses. Les pays asiatiques n'avaient en outre pas tous bénéficié de la tendance plus positive observée, et attirer des IED de qualité restait une gageure. Davantage de pays asiatiques étaient devenus une source d'investissements directs à l'étranger, mais leur part du total mondial restait faible. Le représentant a souligné la nécessité impérieuse de disposer de données exactes et à jour pour l'analyse et l'élaboration des politiques, et il a souscrit à la recommandation de renforcer la coopération technique de la CNUCED à l'appui des efforts déployés par les pays à cet égard. La Réunion d'experts sur l'IED et le développement, axée sur les IED dans les services, avait permis des discussions utiles. Les services représentaient une grande part de l'économie des pays asiatiques et étaient un facteur essentiel de la compétitivité de ces pays. Si les progrès des TIC avaient ouvert aux pays asiatiques de nouvelles possibilités d'attirer des IED à vocation exportatrice dans le secteur des services, on observait néanmoins des signes inquiétants de protectionnisme dans certains pays développés. Il fallait encourager une interaction dynamique entre la CNUCED et la Commission de la science et de la technique au service du développement pour ce qui était de rendre opérationnel et concret le transfert de technologie et de savoir-faire.

11. Concernant la politique internationale, le Groupe asiatique et la Chine accordaient une attention croissante à la coopération régionale dans le domaine de l'investissement, à la fois dans un contexte Sud-Sud et avec des pays plus développés tels que le Japon et la République de Corée. Le nombre d'accords bilatéraux d'investissement et de conventions de double imposition

avait augmenté dans la région, mais la diversité des niveaux de développement économique des pays faisait qu'il était difficile de parvenir à un consensus en la matière. La Commission devait se tenir informée de l'évolution de la situation. Les examens de la politique d'investissement permettaient aux gouvernements d'évaluer leurs conditions d'investissement en fonction des objectifs nationaux de développement qu'ils s'étaient fixés. Le représentant a noté avec satisfaction les travaux réalisés pour les examens de la politique d'investissement du Népal et de Sri Lanka. En conclusion, il a demandé une intensification de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration et de l'application des règles.

12. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité du redressement des flux d'investissements en Afrique. La question des capacités productives était d'une importance primordiale pour les pays africains en vue d'attirer l'IED et de le faire cadrer avec les objectifs de développement. Les investissements étrangers directs, notamment dans le secteur manufacturier, pouvaient contribuer à favoriser le transfert de technologie dans ces pays. Il s'agissait non seulement d'attirer l'IED, mais également d'en tirer profit. De nombreux pays africains avaient adopté des mesures pour améliorer leurs politiques en matière d'investissement, y compris dans le contexte des examens de la politique d'investissement réalisés par la CNUCED. De tels examens devaient en principe être suivis d'initiatives concrètes sur le plan des réformes institutionnelles et du renforcement des capacités humaines. Concernant les accords internationaux relatifs à l'investissement, la CNUCED a été invitée à aider les Africains à mieux comprendre de tels accords et à traiter les questions connexes. Les accords bilatéraux d'investissement constituaient à cet égard une porte d'entrée possible. L'orateur a fait observer que l'assistance de la CNUCED aux initiatives régionales, notamment le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, était très utile. Il a souligné l'importance de la bonne gouvernance en tant qu'instrument clef pour associer l'IED au développement.

13. Le représentant du **Bangladesh** a dit que le volume mondial des investissements étrangers directs avait diminué en 2002, les principales destinations restant les pays développés et quelques pays en développement. Les pays où l'investissement dans le secteur manufacturier avait fortement augmenté comptaient également parmi les principaux bénéficiaires de l'IED axé sur les services. Cela donnait à penser que davantage de pays devraient développer et adapter leurs capacités pour attirer l'investissement. Concernant les rapports entre l'IED et les lois sur

la protection des investissements, certains éléments montraient que des dispositions législatives laissant à désirer en matière de traitement et de protection de l'IED et des droits des investisseurs ne faisaient pas toujours obstacle aux investissements étrangers directs, ce qui portait à croire que les accords relatifs à l'investissement n'entraîneraient pas nécessairement une répartition plus équitable des flux d'IED.

14. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a fait observer que ces pays s'attachaient à développer leurs potentialités économiques par de nouveaux investissements, la promotion du commerce, la réduction des coûts et l'adaptation des technologies à leurs besoins. Ils avaient également réformé leur environnement juridique et leurs politiques et institutions économiques pour les rendre plus favorables à l'IED. Malgré cela, les PMA continuaient à recevoir une partie infime des flux d'investissement. À cet égard, les pays les moins avancés appréciaient l'appui fourni par la CNUCED à leurs gouvernements dans la négociation d'accords bilatéraux d'investissement, la promotion des investissements et la création de possibilités d'échange de données d'expérience, même si de tels efforts devaient être intensifiés. Il a été noté que la CNUCED avait mis en route un programme relatif à la bonne gouvernance et à d'autres activités, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies en faveur des PMA. Il fallait espérer que la phase pilote couvrant cinq pays pourrait déboucher sur un programme à part entière.

15. L'orateur a pris note avec satisfaction de la réunion du Conseil consultatif pour l'investissement dans les pays les moins avancés, qui avait bénéficié du soutien de la Japan Bank for International Cooperation (JBIC) et avait mis l'accent sur les PMA d'Asie. L'intérêt porté par les PMA aux moyens d'attirer les IED était en outre attesté par la forte participation à la réunion de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement qui se tenait parallèlement à la session de la Commission. Il convenait de se féliciter des efforts entrepris pour examiner l'IED dans le secteur des services. Pour finir, le représentant a invité les partenaires des PMA et la CNUCED à accroître leur assistance en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que les objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies en faveur des PMA.

16. Le représentant du **Japon** a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités nationales de production pour parvenir à un développement durable. L'accroissement des flux

d'IED à destination des pays en développement nécessitait des efforts tant des pays d'accueil que des pays d'origine. En novembre 2003, la CNUCED et la Japan Bank For International Cooperation avaient organisé à Tokyo un séminaire à l'intention des investisseurs asiatiques et des pays en développement d'Asie pour favoriser à la fois une meilleure compréhension mutuelle des mesures relatives à l'investissement et des rapprochements concrets dans la région. Le Japon avait promis de renforcer cette forme de soutien et s'était déclaré disposé à aider les pays en développement à mettre en place les capacités voulues dans le domaine de l'IED, notamment en matière d'élaboration de règles.

17. Le représentant de l'**Algérie** a fait ressortir l'importance de l'IED dans le développement de son pays. Il a toutefois noté que les flux d'IED ne se dirigeaient pas principalement vers les pays qui avaient mis en œuvre des réformes d'orientation. L'Algérie, par exemple, avait remanié sa politique, mais cela n'avait guère eu d'effet sur les investissements étrangers directs. En dépit de ses abondantes ressources pétrolières et de la proximité des marchés européens, le pays n'avait pas encore réalisé tout son potentiel en matière d'IED. Cela donnait à penser qu'il n'existait pas de solution simple permettant aux pays en développement d'offrir un cadre attrayant aux investisseurs.

18. Pour le représentant de la **Jamaïque**, il fallait laisser suffisamment de latitude aux pays en développement sur le plan de la politique nationale pour qu'ils puissent tenir compte de leurs impératifs de développement, notamment dans la négociation de cadres internationaux. Il n'y avait pas de panacée qui puisse s'appliquer à tous les pays en développement: si certains pays avaient besoin d'une solution de portée générale, d'autres devaient sans doute recourir à des formules plus ciblées. Les mesures adoptées dans les pays d'origine devaient être plus transparentes de façon à encourager les flux d'IED vers les pays en développement.

19. Le représentant de l'**Équateur**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient largement ouvert leur économie au commerce et à l'IED pour renforcer leur compétitivité et attirer les investisseurs. Dans le processus d'intégration à l'économie mondiale, il était essentiel que les pays conservent une marge de manœuvre suffisante pour atteindre les objectifs du développement social et économique national. Le nouveau cycle de négociations commerciales bilatérales et régionales ne faisait qu'aviver la concurrence dont l'IED faisait l'objet entre les pays. Les exigences sans

précédent des investisseurs étrangers concernant les réformes supplémentaires à introduire dans la réglementation ne tenaient guère compte des incidences de telles mesures sur le développement et risquaient de compromettre la relance en cours dans la région, tout en marginalisant les populations locales. Elles pesaient également sur la capacité des pouvoirs publics de défendre l'intérêt général et de protéger l'environnement. Le secrétariat de la CNUCED a été invité à prêter une attention particulière aux questions liées aux accords commerciaux, qui englobaient les investissements régionaux et bilatéraux. La coopération technique et le renforcement des capacités étaient des secteurs clefs en matière d'assistance. Il fallait espérer que la onzième session de la Conférence donnerait une impulsion positive à la région.

Chapitre II

Questions d'organisation

Ouverture de la session

20. La huitième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 26 au 29 janvier 2004. La session a été ouverte le 26 janvier 2004 par M. Vladimir Malevich (Biélorus), Président de la Commission à sa septième session.

Élection du Bureau

21. À sa séance plénière d'ouverture, le 26 janvier 2004, la Commission a élu le Bureau suivant:

Président:	M. Trevor Clarke (Barbade)
Vice-Présidents:	M. Rafael Paredes (Équateur)
	M. Jean-Luc Lebideau (France)
	M. Andreas Pfaffernoschke (Allemagne)
	M ^{me} Preeti Saran (Inde)
	M. Nathan Irumba (Ouganda)
Rapporteur:	M. Dmitry Godunov (Fédération de Russie)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

22. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.2/53. L'ordre du jour de la huitième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
4. Questions concernant les accords d'investissement.

5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.
